



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

Procès-verbal d'une session du conseil de La Municipalité de Saint-Pierre de- l' Île- D'Orléans, séance extraordinaire du 15 décembre 2014, tenue à l'édifice municipal au 515, route des Prêtres, à Saint- Pierre de- l' Île- D'Orléans, à 20 h 00, sous la présidence de Monsieur Sylvain Bergeron, maire.

Sont présents:

M. François Pichette-	→ Conseiller
M. Claude Rousseau	→ Conseiller
Mme Caroline Turgeon	→ Conseillère
Mme Nathalie Vézina	→ Conseiller
M. Alain Dion	→ Conseiller
Mme Huguette Giroux	Conseillère

et tous formant quorum.

Le directeur général/secrétaire- trésorier, M. Gérard Cossette agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20hres00 par Monsieur le maire Sylvain Bergeron. Il constate la régularité de l'assemblée avec 6 membres présents et souhaite la bienvenue à tous. L'avis de convocation a été donné dans les délais prescrits par le code municipal.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et constatation de la régularité de l'assemblée.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Contrat d'entretien ménager
4. Contrat pour patinoire
5. Horaire de la patinoire 2015
6. Formation des officiers du service de pompier
7. Entente du service incendie
8. Personne désignée pour les cours d'eau

PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC

9. Levée de la séance.

1437-2014

Sur proposition de la conseillère Mme Huguette Giroux et appuyé par la conseillère Mme Caroline Turgeon, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour .

ADOPTÉE.

3. CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER

Considérant que nous avons obtenu une seule soumission :

1438-2014

Sur proposition de la conseillère Mme Nathalie Vézina et appuyé par le conseiller M. Claude Rousseau, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder le mandat à Service Ménager Martine Tremblay selon la soumission présenter le 12-12-2014 au montant de 9445.03\$ pour le ménage général, plus ajout du grand ménage et du gymnase au montant de 2356\$ plus taxes. **ADOPTÉE.**



1439-2014
N° de résolution
ou annotation

1440-2014

1441-2014

1442-2014

1443-2014

Formules d'Affaires CCL (418) 889-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans**
4. CONTRAT POUR PATINOIRE
Item annuler.

5. HORAIRE DE LA PATINOIRE

Sur proposition du conseiller M. François Pichette et appuyé par le conseiller M. Alain Dion, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d' approuver l'horaire de la patinoire selon le tableau présenté pour l'horaire habituel et l'horaire du temps des fêtes.

ADOPTÉE.

6. FORMATION DES OFFICIERS POMPIERS

Considérant la recommandation du chef pompier

Sur proposition du conseiller M. Claude Rousseau et appuyé par le conseiller M. François Pichette, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d' inscrire à la formation d'officier M. Maurice Bouchard et Sylvain Murray.

ADOPTÉE

7. ENTENTE DU SERVICE INCENDIE

Sur proposition du conseiller M. Claude Rousseau et appuyé par le conseiller M. Alain Dion, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler l'entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle pour la protection contre l'incendie pour les années 2015 à 2020.

ADOPTÉE

8. PERSONNE DÉSIGNÉE AU COURS D'EAU

Sur proposition de la conseillère Mme Caroline Turgeon et appuyé par la conseillère Mme Nathalie Vézina, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer M. Jean-Luc Boivin à titre de personnes désignée au cours d'eau.

ADOPTÉE

Période de question du public

9. LEVÉE DE LA SÉANCE.

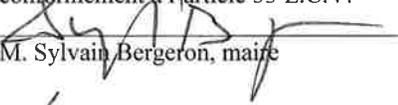
L'ordre du jour étant épuisé ;

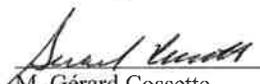
En conséquence :

Sur proposition de la conseillère Mme Caroline Turgeon et appuyé par la conseillère Mme Huguette Giroux, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de levée la séance à 20h20.

ADOPTÉE

Je, Sylvain Bergeron, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général/secrétaire-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.


M. Sylvain Bergeron, maire


M. Gérard Cossette

Directeur général/secrétaire- trésorier